

Collectif pour le haut débit
par ADSL de Pluzunet

A l'attention de Monsieur Le Président
et Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux
Place du Général De Gaulle
22000 Saint Brieuc

Objet : Couverture haut débit des zones blanches et grises

Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,

Le 16 octobre 2012, nous avons remis à Maurice Offret, président de la communauté de communes, des pétitions signées par 200 personnes (texte joint). Jean-François Le Guevel, vice président en charge du numérique, et Jean-Claude Jégou, maire de Pluzunet étaient présents.

Nous leur avons exposé notre point de vue :

Il est totalement anormal que nous n'ayons pas le haut débit par ADSL. Cela étonne toutes les personnes qui ne sont pas dans cette situation. Nous estimons que c'est une grande injustice et que c'est inacceptable.

Nous leur avons raconté les difficultés qu'engendrait l'absence ou le mauvais fonctionnement d'internet.

Le choix de couvrir les zones blanches par le wimax a été une erreur du Conseil Général, tout le monde reconnaît que ça ne marche pas. Nous n'avons pas à en payer les conséquences. Il était possible, tout au début, d'aborder le problème d'une autre façon et c'était ce qu'il fallait faire : « décider de couvrir tout le territoire en ADSL et faire une étude dans ce sens, quitte à reculer d'autres projets »

Mr Offret nous a exposé le projet FTTH en cours d'étude par la communauté de communes en nous assurant qu'il comprenait et se souciait des difficultés des zones blanches et grises. Il nous a aussi relaté qu'une étude technique démontrait que le NRA-MED ne serait pas efficace sur la commune en raison de la distance (72 lignes resterait à moins de 2Mb/s et 5 en ADSL nul) et bien sûr aucun opérateur ne veut investir pour si peu de lignes (toujours le même refrain !)

Nous ne remettons pas en cause l'engagement ni les efforts de la communauté des communes dans le projet FTTH. Mais cela concerne demain, voire plus tard, **et nous, c'est aujourd'hui et en permanence que l'absence ou le mauvais fonctionnement d'internet nous met en difficultés.**

En réponse à cet exposé nous avons argumenté que :

Si nous sommes contraints de recourir à des situations d'attente, parce qu'un mauvais choix a été fait au début, nous n'avons pas à en supporter les coûts (les 300€ proposés par le CG sont loin de couvrir le coût de la parabole et de l'installation). D'autre part, des comparaisons de tarifs d'abonnements ADSL et satellite laissent entrevoir un surcoût d'abonnement annuel de 180€ à 200€ par rapport aux offres ADSL et ceci pour des services bien plus restreints que ceux offerts par ADSL.

Nous demandons donc, pour des raisons d'équité et aussi pour s'inscrire dans la logique du développement du monde rural :

Que les zones blanches et grises soient toutes prioritaires pour la fibre optique et soient traitées dès 2013 quelle que soit la commune.

Que la totalité des coûts (achat parabole+installation) soient prise en charge par le Conseil Général pour les zones blanches et aussi pour les zones grises, et ceci tant que la fibre optique ne sera pas opérationnelle. Rappelons que nos impôts ont participé à financer l'ADSL et d'autres projets qui ne nous concernent pas nécessairement.

Que l'on arrête d'exiger une attestation d'inéligibilité au wimax pour bénéficier de ce financement.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs Les Conseillers Généraux, l'expression de nos sentiments distingués.

Le collectif pour le haut débit par ADSL de Pluzunet.

N.B. : une copie de ce courrier a été adressée aux présidents des trois groupes du CG 22, à Mr Quilin, à Mrs Offret et Le Guével, à Mr Jégou et à la presse locale.